

Réserve Nationale de Paracas: le levée de fonds avec le secteur privé

Auteur:

Alberto Paniagua

Fond:

PROFONANPE

Pérou | 2011



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Études de Cas

Réserve Nationale de Paracas:
le levée de fonds avec le secteur privé

Source:

Pluspetrol Peru Corporation S. A. (Pluspetrol) est une société latino-américaine qui exploite des gisements de gaz et de pétrole en Amérique latine et en Afrique (essentiellement en Angola), et est aujourd'hui le premier producteur de gaz du Pérou.

Pluspetrol a reçu de l'État péruvien le permis d'exploiter le gisement de gaz de Camisea (l'une des plus importantes réserves de gaz de l'Amérique du Sud). Il se trouve au centre de la région amazonienne, et des gazoducs de près de 1 000 km de long le relient au littoral. Le gaz est ainsi conduit de Camisea à une usine de fractionnement de liquides de gaz située dans la zone tampon de la Réserve Nationale de Paracas (RNP), un espace protégé de la côte maritime.

Montant :

La donation de Pluspetrol s'élève à 7 millions USD, dont 1 million, destiné à la prise en charge des coûts de fonctionnement de la RNP, a été décaissé en quatre échéances annuelles de 250 000 USD. Les 6 millions restants sont destinés à la création d'un fonds de dotation.

Afin de mieux structurer le portefeuille d'investissements, PROFONANPE et PLUSPETROL sont convenus d'un calendrier de décaissement sur dix ans :

- 3 millions USD en 2008
- 2 millions USD en 2013
- 1 million USD en 2018

Durée de la convention :

40 ans, renouvelable par accord entre les parties.

Objectif :

Contribuer à l'équilibre financier de la RNP et de sa zone tampon, sur le long terme, dans le respect des objectifs de conservation de la diversité biologique terrestre et marine définis par les plans stratégiques quinquennaux de la réserve.

Zone d'intervention :

Réserve Nationale de Paracas (RNP).



Espaces protégés au Pérou et localisation du projet



Réserve Nationale de Paracas



Importance :

La RNP possède une flore et une faune très caractéristiques. On y trouve des plantes du désert côtier péruvien, une faune diversifiée dont de nombreuses espèces menacées d'extinction. La mer de Paracas, baignée par les eaux froides du courant de Humboldt, est hautement productive. Par ailleurs, la région présente une diversité d'habitats côtiers qui a permis l'installation de nombreuses espèces dans les différents biotopes et qui disposent ainsi de grands espaces pour leur alimentation et leur reproduction. Parmi ces habitats, on mentionnera :

- la mer côtière, avec une riche variété de flore marine, car les courants y favorisent la présence de plancton, de phytoplancton et d'algues. Diverses études montrent qu'on y trouve plus de 200 types d'algues marines. Elle abrite également une immense variété d'invertébrés et de mammifères marins, comme l'otarie, le dauphin et la loutre marine.
- les ravins et falaises, formations rocheuses très abruptes (refuge et lieu de nidation des oiseaux).
- les berges rocheuses et sablonneuses, riches en invertébrés marins, avec une grande concentration d'oiseaux, comme le goéland gris, la sterne inca, le pluvier argenté, le pélican, l'huîtrier noir, le condor des Andes, le pingouin de Humboldt, le flamant du Chili, etc.
- les plaines côtières, à la topographie plane à légèrement ondulée.
- les élévations continentales, formées de petits mamelons et de collines.

Historique :

1. Pluspetrol décroche le contrat de Camisea qui inclut deux grandes activités : l'extraction de gaz naturel sur le lieu de gisement et le fractionnement de liquides de gaz naturel sur la côte. Deux gazoducs permettent de transporter le liquide de gaz, dont l'un vers l'usine de fractionnement située dans la zone tampon de la RNP.
2. En juillet 2003, le ministère de l'énergie et des mines approuve l'étude d'impact environnemental de l'usine de fractionnement et des installations de chargement, et d'une canalisation de près de 5 Km de long permettant l'embarquement sur les méthaniers.
3. L'étude d'impact environnemental de l'usine de fractionnement oblige la société à prendre plusieurs engagements sur des programmes et des projets de dépollution de la Baie de Paracas et de développement durable dans sa zone d'influence. Ces engagements correspondent à l'époque à 23,7 millions USD.
4. Fin 2003, après de longues négociations, l'Institut National des Ressources Naturelles (devenu Service National des Espaces Naturels Protégés - SERNANP), Profonanpe et Pluspetrol, conviennent de la création d'un Fonds Socio-environnemental pour le financement de la RNP.
5. En septembre 2004, Pluspetrol et le SERNANP signent enfin la convention de coopération interinstitutionnelle qui met en place le fonds destiné au financement de la RNP.
6. Toujours en septembre, Pluspetrol, le Profonanpe et le SERNANP signent une convention tripartite pour la gestion du fonds. Les activités éligibles retenues sont :



- la mise en œuvre du Plan Maestro de la RNP.
 - la recherche scientifique.
 - les activités de sensibilisation à l'environnement pour la population vivant dans la zone de la RNP.
 - la création d'instruments de diffusion des atouts et des activités de la RNP au Pérou et internationalement.
 - les investissements en équipement et infrastructures.
7. Les premiers montants (1 million USD au total) sont décaissés de 2004 à 2008. Le premier apport pour la constitution du fonds de dotation (3 millions USD) sera versé en 2009.

Mécanisme :

L'apport de Pluspetrol est destiné à la constitution d'un fonds de dotation, dont seuls les rendements financiers annuels seront prélevés pour financer les activités et les projets dans la RNP.

Le Profonanpe et Pluspetrol ont sélectionné un gestionnaire d'actifs (un organisme financier local) dont les opérations suivront les grandes lignes d'investissement convenues entre le PROFONANPE, Pluspetrol et le SERNANP.

Le tableau suivant décrit les grandes lignes d'investissement qui régissent le portefeuille.

Grandes lignes d'investissement

Type d'instrument	Seuil minimum	Objectif	Plafond maximum
Taux fixe	65%	75%	85%
RF US		37,5%	
EEMM		37,5%	
Taux variable	10%	20%	30%
EEUU		8%	
Marchés développés		6%	
EEMM		6%	
Recettes alternatives	0%	5%	10%
Commodities (100 % or)		5%	

Suivi et vérification :

L'instance maximum de décision et de supervision du Fonds Paracas est le Conseil d'Administration (Junta de Administración – JA), formé de 3 membres.

- le directeur du SERNANP
- un représentant du Conseil de Direction de Profonanpe.
- le Directeur-Général de Pluspetrol.
- le Directeur Exécutif de Profonanpe, qui assure le secrétariat.

Le Conseil d'Administration compte parmi ses principales fonctions :

- la supervision de la gestion et du placement des ressources du Fonds Paracas.
- approuver les Plans d'Opération Annuels et les Plans d'Acquisitions financés par le fonds.
- recevoir et délibérer sur les rapports d'audit et techniques correspondants.

Facteurs de réussite :

- Du point de vue du Profonanpe: être au bon endroit au bon moment. C'est-à-dire, disposer d'une information fiable et de première main ; conserver la capacité de dialogue et d'interaction avec l'autorité nationale des espèces protégées ; disposer d'équipes techniques multidisciplinaires offrant une assistance technique à l'autorité nationale ; appliquer des stratégies de négociation basées sur l'expérience institutionnelle ; mesurer de manière adéquate les risques de l'opération et identifier des mesures d'atténuation ; gérer méthodiquement les risques de réputation de Profonanpe et/ou de l'autorité nationale ; appliquer des stratégies de communication efficaces pour donner toute la transparence aux négociations et aux accords obtenus.
- Du point de vue de l'autorité nationale : capacité de l'équipe de direction du SERNANP à coordonner une alternative que bénéficie la RNP.
- Du point de vue Pluspetrol : application concrète de sa politique de responsabilité sociale et environnementale et d'une politique de « bon voisinage ».
- Le modèle de contrat précise clairement le caractère volontaire de la contribution financière de Pluspetrol ce qui signifie explicitement que cette contribution ne fait pas partie des obligations contractuelles de la société vis-à-vis de l'État péruvien, en particulier sur la question d'éventuels dommages environnementaux.
- Le modèle de contrat tripartite a été repris pour des sites d'autres entreprises exploitant les ressources naturelles et qui se sont spontanément adressées au Profonanpe pour la gestion de fonds en faveur de la conservation d'un espace protégé.
- La supervision permanente par le Conseil d'Administration de l'exécution des activités programmées dans le cadre du fonds.

